Foire aux questions – Adhésion au Petit Parc

1. *Quand est-ce que le Petit Parc deviendra Grand ?*  
   Pas avant qu'il ait mangé sa soupe et terminé ses broccolis.
2. *Brocoli ne prend-il pas un seul c en français ?*En effet.
3. *Qu'est-ce qu'un blogue ?*Un blogue est un bonjour au monde. Tel que nous l’entendons ici, un blogue est une série d’articles, ou billets, publiés en ordre rétrochronologique, qui expriment le point de vue d’une personne sur des sujets variés. C’est un lieu d’expression, un journal de bord, un carnet d’expérimentation, une manifestation de vie.
4. *Quel logiciel faut-il utiliser ?*Le Petit Parc est construit sur une infrastructure WordPress multisite qui permet de créer une multitude de blogues individuels à partir d’une seule instance du logiciel.
5. *J’ai déjà un site Web. Est-ce que je peux l’ajouter au Petit Parc ?*Pas directement. Le Petit Parc est un multisite de blogues et non pas un site d’hébergement de sites Web. Vous pouvez ajouter des liens à votre site dans vos billets de blogue.
6. *Qui est responsable du fonctionnement de mon blogue ?*WordPress multisite prévoit deux niveaux de contrôle : les administrateurs de blogues individuels peuvent modifier le contenu et l’apparence de leur site, et doivent gérer les commentaires; le superadministrateur voit au bon fonctionnement de l’ensemble et peut être appelé à intervenir sur les blogues individuels, au besoin.
7. *Quelles sont mes obligations en tant que membre du Petit Parc ?*À part payer vos droits d’adhésion au Petit Parc, vous vous engagez à bloguer. Si vous activez la fonctionnalité de commentaires pour vos billets, vous devez également gérer les commentaires suscités par vos billets.
8. *Est-ce que je perds mes droits au profit du Petit Parc en y postant des textes, des images ou des vidéos ?*  
   Non, vous conservez vos droits d'auteur intégralement. Le Petit Parc se contente de s'emparer de votre âme et d'exiger une compensation si sa valeur s'avère nulle et non avenue.
9. *Y a-t-il des normes à respecter au Petit Parc ?*Le Petit Parc est ouvert à toutes et tous. C’est un espace communautaire virtuel que l’on fréquente pour partager, apprendre, s’amuser, bricoler, discuter et un jour, acheter des produits locaux. C’est un lieu éclectique, multiculturel et multigénérationnel.
10. *À qui appartiennent les contributions au Petit Parc ?*Les blogues du réseau Le Petit Parc sont la propriété individuelle des blogueurs qui les créent. Leur présence dans le réseau Le Petit Parc ne constitue pas une cession de droits ou de responsabilités. Autrement dit, chaque blogueur conserve tous ses droits et toutes ses responsabilités quant au contenu de son blogue.
11. *Puis-je poster du matériel dont je ne suis pas l'auteur dans le Petit Parc ?*   
    Si vous le faites, procédez en suivant les règles : demander la permission si le cas l'impose, toujours indiquer la provenance, le nom des auteurs, peut-être la référence complète, placer un lien vers le site original, etc. Les « emprunts » doivent être courts (une image, une citation). Ne reprenez pas intégralement un billet dans un autre blogue !
12. *Est-ce que Le Petit Parc acquiert des droits sur les œuvres affichées sous la bannière Le Petit Parc ?*Non. L’adhésion au Petit Parc et la publication d’un blogue dans le réseau Le Petit Parc n’entraînent aucune perte de droits au profit du Petit Parc.
13. *Si au bout d'un an je décide que je ne veux plus faire de blogue et que je ne renouvelle pas mon adhésion, qu'est-ce qui arrive avec mon blogue? Est-ce qu'il continuera à faire partie du Petit Parc ?*Pour la protection de l’ensemble du réseau, un blogue laissé sans surveillance, c’est-à-dire sans administrateur actif, doit être désactivé. Il sera maintenu dans cet état pendant 6 mois après quoi il sera supprimé. Des accommodements peuvent être convenus au cas par cas.
14. *Est-ce qu'il y a de la publicité dans Le Petit Parc ?*Non, il n'y a pas actuellement de publicité dans Le Petit Parc. C'est la raison d'être des frais d'adhésion, qui couvrent les dépenses de fonctionnement. Toutefois, elle pourrait éventuellement pallier une hausse des frais de fonctionnement.
15. *Puis-je placer de la publicité dans mon blogue ou proposer du contenu payant ?*Comme la responsabilité pour le contenu d’un blogue revient à son auteur, tout ajout de contenu publicitaire ou payant à l’intérieur d’un blogue doit se faire en conformité avec l’implémentation WordPress du réseau Le Petit Parc.
16. *Quelle utilisation Le Petit Parc fait-il des données de ses collaborateurs et visiteurs ?*  
    Aucune. Pour obtenir quelques statistiques de fréquentation, nous avons installé [Matomo](https://matomo.org/), une alternative à Google Analytics qui protège nos données. Ce logiciel libre est installé à même Le Petit Parc et les données sont conservées à la même place. Tous les blogues ont accès aux statistiques de fréquentation. Matomo n’utilise pas de témoins (cookies).
17. *Est-ce que Le Petit Parc sauvegarde les sites individuels ?*  
    Non. Nous faisons des sauvegardes périodiques pour l’ensemble du réseau mais non pour les blogues individuels. Chacun est responsable de conserver ses textes et images d’origine. Un outil d’exportation des données brutes est installé sur chaque site et des outils externes existent pour exporter un site en pages HTML statiques ou en PDF.